



# GAGNER UN STATUT SOCIAL DE HAUT NIVEAU

**Le 22 novembre dernier, s'est tenue une Table Ronde de négociation sur le futur Statut Social des contractuels dans l'entreprise et la transposition des classifications de Branche dans l'entreprise. La CGT y a développé ses propositions. La Table Ronde, qui se voulait conclusive, ne le sera pas. La CGT souhaite que ces négociations ne soient pas confidentielles.**

## Réouverture du volet classifications et rémunérations de Branche

La réouverture des négociations de Branche demandée par la CGT, après avoir fait valoir son droit d'opposition à l'accord de bas niveau sur les classifications et rémunérations, vient d'être annoncée par l'UTP et les négociations devraient reprendre d'ici la fin de l'année dans la Branche et parallèlement se poursuivre dans l'entreprise. D'ores et déjà, les premières propositions du patronat, avant même l'ouverture des négociations, sont au-dessus du texte qui avait été validé par les Organisations Syndicales signataires. Démonstration est faite que la CGT avait raison d'exiger un autre niveau d'accord et appelle à placer ces négociations sous surveillance et à se tenir prêts à agir pour gagner un Statut social de haut niveau dans l'entreprise et dans la Branche.

## Pour un Statut Social des contractuels de haut niveau

Face à une direction qui campait sur une transposition du décret a minima, cette Table Ronde a été l'occasion de rappeler nos propositions :

- Une définition précise de nos métiers et filières, avec des parcours professionnels clairement définis ;
- L'instauration d'une véritable grille des salaires constituant un repère collectif pour les contractuels et non pas des « minima d'entreprise » ;
- Une reconnaissance des diplômes à l'embauche et en cours de carrière par un positionnement dans la grille en fonction du niveau des diplômes détenus ;
- Une progression professionnelle automatique sur l'ensemble de la carrière (36 ans), non soumise aux « processus managériaux » ;
- Le passage automatique d'une classe ou qualification tous les 12 ans, permettant à chaque cheminot de dérouler sur 3 qualifications en dehors de tout arbitraire patronal ;
- Une majoration d'ancienneté au moins égale aux dispositions statutaires sur l'ensemble de la carrière et pour TOUS les collègues ;
- Des règles de progression professionnelle et de reconnaissance de l'ancienneté qui améliorent l'existant pour les contractuels relevant des différentes annexes du RH 0254 ;
- Un 13ème mois pour TOUS.

Pour la Fédération CGT, ces propositions doivent constituer le socle des négociations aussi bien dans l'entreprise que dans la Branche.

**ENSEMBLE, GAGNONS UN STATUT SOCIAL  
DES CONTRACTUELS DE HAUT NIVEAU**

